

He has rec'd your letter, your supplement, my Etchells & my  
first train, went 1662, on Augt 2<sup>d</sup> in time of your

N

4

## **Mariage**

DE

*Sapprey - Marinier*  
*2nd*

6

et  
Collect  
Marie - Cléonore.

L'an mil huit cent soixante-deux, et le vingt deux du mois d'octobre  
à onze heures du matin par-devant nous M. Billiez Claude  
remplissant en qualité Le Maire

les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune d' Le Châtellet,  
département de la Savoie,

## *les fonctions d'Officier de l'école*

Le Maire

les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune a été exercée  
dans le canton de Challes, département de la Savoie, sont comparus en la  
maison commune pour contracter mariage M<sup>r</sup> Jappey-Mainier Louis

profession de agriculteur demeurant à St Joseph De Rivière  
canton de St Laurent du pont département de l'Isère) âgé  
de l'âge d'unit ans, né le vingt-quatre Janvier mil eight cent quatre-vingt quatre-  
à St Laurent du pont.

filz major de Jean Joseph Sappay Mariniere, quand n'avoit profession  
de Cultivateur demeurant à Saint Joseph de Bièvre  
procedant st. De Marie Latre + Cabouret, Cultivateuse, domiciliée  
à Saint Joseph de Bièvre procedant avec une part;  
l'affidance et le Consentement de la mère, d'une part.  
Enf. Delle Odile et Marie - Eleonore).

profession de aucune demeurant à les blettes  
canton de les blettes département de la savoie âgée  
de dix huit ans, née le vingt Janvier mil septante Cest quarante huit  
à les blettes profession

~~auj le matin~~ Michel Voltat profession  
fille madame de

de Cultivateur demeurant à un Etat

### Conclusions

et de Magdeleine Day, profession  
demeurant à la Ville Haute.

procédant avec l'assistance et le consentement de  
l'évêque et Mgr. d'autre part;

Le père et Mme. d'autre part,

... nous avoir fait remise, savoir, le futur époux de son acte de

Lesquels, après nous avoir fait remise, savoir, le futur époux de son acte de mariage, le acte de décès de son père, et du Certificat de publication et de non opposition.

et la future épouse Il a point où De pîces à nous, pourriez, d'abord  
parce qu'elle agit ici avec l'assistance et le consentement De  
ses père et mère, en second lieu, parce qu'il n'est rien aux échelles,  
nous avons pris sur les registres de la paroisse, la Date de la  
naissance).

